

ques. Nous pourrions en discuter plus tard, mais je tiens à signaler maintenant qu'on ne devrait demander à la Chambre ni à aucun de ses comités d'adopter une mesure qui confère au gouvernement le pouvoir d'imposer un mécanisme d'établissement des prix en vertu d'un accord que nous n'avons pas vu et de décrets réciproques qui n'ont pas été déposés. J'espère que le ministre remédiera à une telle situation avant que nous approfondissions l'étude de ce bill.

Quant à moi, une chose m'inquiète: c'est que le bill est supposé cristalliser l'entente intervenue entre le premier ministre du Canada et les dix premiers ministres provinciaux qui se sont réunis et se sont entendus sur l'établissement des prix, sur la compensation et sur la surtaxe. L'article 36 du bill montre clairement que le gouvernement fédéral veut acquérir le contrôle en matière pétrolière. Parlant de la question du prix, le premier ministre et le ministre ont déclaré que l'entente à cet égard ne durerait que 15 mois. J'aimerais, Votre Honneur, renvoyer les députés, ainsi que les media, à l'article 36, qui stipule:

Lorsque aucun accord n'est conclu avec le gouvernement d'une province pétrolière en vertu de l'article 21, qu'il est mis fin, par déclaration des parties, à un accord de cette nature ou que le gouverneur en conseil est d'avis qu'un accord de cette nature n'est pas effectif ou ne peut l'être, ce dernier peut, par règlement, fixer les prix maximaux des diverses qualités et variétés de pétrole brut auquel s'applique la présente Partie...

Ce que je veux dire, c'est que l'article 21 traite de l'accord. Il n'y a rien d'écrit, l'accord a été conclu lors d'un dîner de circonstance. Les premiers ministres provinciaux et le premier ministre ont tenu une conférence de presse. Tout ce que nous savons au sujet de cet accord, c'est ce qu'en disent les journaux et le fait qu'il ait été tenu secret.

L'article 36 stipule en fait que si cet accord prend fin, comme ce sera le cas dans 15 mois, ou si une province estime qu'on ne l'a pas respecté, le gouvernement fédéral peut alors intervenir et prendre une décision par l'entremise du gouverneur en conseil, c'est-à-dire par un décret du Conseil du cabinet. C'est pourquoi je suis très heureux de ce que le ministre ait accepté aujourd'hui, à la suite des questions que je lui ai posées hier et aujourd'hui de renvoyer ce bill à un comité permanent à condition, bien entendu, que nous puissions entendre l'avis des représentants des provinces, des compagnies et des consommateurs au sujet du bill.

Nous devons nous demander si ce bill reflète vraiment l'accord verbal conclu le 27 mars. J'aimerais parler brièvement avant de terminer de ce qui s'est passé ces derniers mois. On a parlé de la pénurie des approvisionnements du fait que de 200,000 gallons, l'approvisionnement était tombé à 50,000 gallons par jour et qu'en fin de compte nous ne savions pas quelle allait être l'importance de l'approvisionnement ou de la pénurie. Je le répète, il n'y a pas eu de crise de l'énergie au Canada. Il y a eu une crise des transports.

Si, depuis son entrée en fonction, le gouvernement avait construit un pipe-line en provenance de l'Ouest—non seulement de Sarnia à Montréal, car cela signifie seulement 15,000 barils de pétrole brut de plus par jour—pour transporter le pétrole brut à Montréal et même dans les provinces Maritimes, nous aurions suffisamment de pétrole brut au Canada pour satisfaire à nos besoins sans être obligés d'en importer. Aussi suis-je d'accord avec l'ancien chef du NPD, pour qui certaines dispositions du bill accordent au gouvernement fédéral un moyen de contrôle et enlèvent aux provinces celui qu'elles avaient. C'est pourquoi je suis heureux que ce projet de loi soit renvoyé à un comité et j'espère que nous pourrions y convoquer des témoins et entendre les témoignages des provinces, des compagnies pétrolières, des associations de consommateurs afin de

Administration du pétrole

nous rendre compte de la signification exacte de l'article 36.

● (2010)

Il ressort de l'article 36 que si le blocage des prix expire dans 15 mois, et c'est ce que le premier ministre (M. Trudeau) a dit le 27 mars dernier, le gouvernement fédéral pourra adopter des décrets du conseil et non seulement régler le prix mais indemniser l'industrie et s'implanter dans ce domaine. J'affirme, monsieur l'Orateur, que cela est tout à fait anticonstitutionnel.

Ce que j'aurais aimé—et c'est une chose que je désire depuis mon arrivée ici—c'est que le gouvernement ait été assez clairvoyant pour comprendre que l'entreprise privée devrait poursuivre son travail d'exploration et d'expansion dans le domaine du pétrole brut et du gaz naturel, non seulement en Alberta et en Saskatchewan, mais dans l'Arctique et au large de la côte des provinces Maritimes, et nous nous verrions à construire des pipe-lines pour pouvoir approvisionner tout le pays. Nous exportons tous les jours un million de barils de pétrole brut aux États-Unis et nous importons au Canada la même quantité, soit du Moyen-Orient soit du Venezuela. Nos importations et nos exportations s'équilibrent à peu près. Mais si le gouvernement avait été prévoyant, s'il s'était rendu compte des possibilités qui existent au pays—comme lors de la construction du Canadien Pacifique—nous pourrions aujourd'hui transporter l'énergie de l'ouest à l'est du Canada.

Nous devrions être indépendants quant à cette ressource naturelle. Avant la pause, j'ai indiqué que nous aurions des réserves de pétrole brut suffisantes pour 100 ans si nous exploitions les sables bitumineux—sans compter ce que l'on pourrait découvrir au large des côtes—non seulement pour remplir nos engagements d'exportation, mais aussi pour satisfaire nos propres besoins, et que nous aurions suffisamment de gaz naturel pour 250 ans. Ceux qui ont l'esprit étroit, ceux qui veulent jouer à la politique à propos de cette question, diront que ces ressources naturelles seront épuisées d'ici 1980 parce qu'ils veulent de l'adversité pour rester au pouvoir. Ce que j'aimerais voir au pays, c'est un nouveau rêve national, un nouveau système de transport qui apporterait l'énergie et le gaz de l'Arctique par pipe-line, avec l'aide des États-Unis, jusqu'aux centres industriels de l'est du Canada et même des États-Unis, un système selon lequel chaque pays paierait pour le transport de ces ressources en se lançant dans une aventure commune, et grâce à un financement conjoint, parce que dans l'industrie du pétrole, il est nécessaire d'investir un capital-risque.

Les députés néo-démocrates disent toujours que nos réserves de pétrole et de gaz s'épuiseront. Selon moi, elles s'épuiseraient si nous acceptions leur théorie. Ils ne veulent rien donner à l'industrie. Ils disent: Ce que nous avons, nous le partagerons avec les Canadiens. Cependant, à mon avis, si nous étions perspicaces en ce qui concerne les sociétés, nous offririons au Canadien moyen des stimulants afin de permettre la construction de pipe-lines et d'installations de transport. Il n'y a jamais eu de crise de l'énergie au Canada. Il n'y a eu qu'une crise fictive et des émotions enflammées à cause de l'inaptitude du gouvernement et de son incapacité à gouverner. On peut le prouver aujourd'hui. Le ministre actuel des Approvisionnements et Services (M. Goyer) a payé cet hiver 89c. du mazout qui, il le sait maintenant, vaut de 13 à 15c.

Une voix: Quatre-vingt-dix-neuf cents.